

Mention Honorable : Protection des enfants du premier âge

Numéro d'inventaire : 2016.36.437

Auteur(s) : France. Ministère de la santé publique et de l'éducation physique

Ernest Lafont

Firmin Delangle

Type de document : diplôme

Imprimeur : Fortin

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création : 1936

Inscriptions :

- signature : Par le Ministre : Le Conseiller d'Etat Directeur de l'Hygiène et de l'Assistance : Le Sous-Chef chargé du Bureau du Cabinet : [illisible] ; Le Ministre de la Santé publique: Ernest LAFONT

- en-tête : Ministère de la Santé Publique : Protection des enfants du premier âge : Loi du 23 décembre 1874

- lieu d'impression inscrit : Paris - Nevers

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Diplôme imprimé sur papier vélin crème de format horizontal. Une composition gravée de style néoclassique encadre la partie supérieure du document, occupant toute la largeur de la page, et met en scène des figures allégoriques féminines et enfantines symbolisant la maternité, la charité et la protection. L'impression est réalisée en noir, avec une typographie en capitales pour les titres et un texte central mêlant caractères romains et cursifs. . Signatures manuscrites et imprimées.

Mesures : hauteur : 44,8 cm ; largeur : 60 cm

Mots-clés : Diplômes divers

Activités sociales, syndicales, politiques des élèves, étudiants, enseignants

Protection de la famille, de la mère et de l'enfant

Lieu(x) de création : Paris

Utilisation / destination : récompense (Diplôme, daté du 20 janvier 1936, décerné à Mr Desbled, secrétaire de mairie à Belbeuf.)

Historique : Le diplôme de Mention honorable délivré par le Ministère de la Santé publique correspondait à une distinction honorifique et morale créée dans le cadre de la loi du 23 décembre 1874, dite loi Roussel, relative à la protection des nourrissons et jeunes enfants. Cette loi avait instauré un système de surveillance des enfants placés en nourrice et des assistantes maternelles, mais aussi un dispositif de récompenses publiques pour encourager les bonnes pratiques de soins et d'éducation sanitaire. La Mention honorable récompensait les services rendus à la cause de l'enfance et de la santé maternelle. Elle pouvait être attribuée à des instituteurs, médecins, maires, sages-femmes, assistantes sociales ou nourrices, en reconnaissance de leur dévouement, de leur vigilance ou de leur action éducative envers les jeunes enfants, dans le cadre du réseau administratif et médical placé sous l'autorité du ministère de la Santé publique. Ce diplôme n'avait pas de valeur juridique ou pécuniaire, mais constituait une reconnaissance officielle du mérite civique et social, délivrée sous la signature

du ministre (ici Ernest Lafont) et souvent accompagnée d'une médaille de bronze ou d'argent selon le degré de distinction.

Représentations : allaitement, mère / Le cadre architectural simulé, de style néoclassique, est surmonté d'un cartouche portant l'inscription « Ministère de la Santé publique » entourée d'enfants et de guirlandes de fleurs. De part et d'autre du texte central se tiennent deux figures féminines allégoriques : à gauche, une mère allaitant son enfant, accompagnée d'une femme debout incarnant la Charité ; à droite, une figure vêtue d'un drapé antique, tenant des épis et une palme, symbolisant la Fécondité et la Protection. Au bas de la scène, plusieurs enfants nus ou emmaillotés sont disposés autour d'un chevreau, renforçant l'idée de maternité et de soin.

Autres descriptions : Langue : français
ill.

Objets associés : 2016.36.436

Lieux : Belbeuf

